

**Ministry of Education**  
**Ministry of Training,  
Colleges and Universities**

French-Language Education  
Policy and Programs Branch  
Mowat Block, 8<sup>th</sup> Floor  
900 Bay Street  
Toronto ON M7A 1L2  
tel: 416 325-2127  
fax: 416 325-2156

**Ministère de l'Éducation**  
**Ministère de la Formation  
et des Collèges et Universités**

Direction des politiques et programmes  
d'éducation en langue française  
Édifice Mowat, 8<sup>e</sup> étage  
900, rue Bay  
Toronto ON M7A 1L2  
tél : 416 325-2127  
télééc : 416 325-2156



## NOTE DE SERVICE

**DESTINATAIRES :** Directrices et directeurs de l'éducation  
Surintendante du Centre Jules-Léger

**EXPÉDITEUR :** Denys Giguère, directeur  
Direction des politiques et programmes  
d'éducation en langue française

**DATE :** Le 26 mai 2015

**OBJET :** *Tracer son itinéraire vers la réussite* - Précisions quant à la mise en œuvre : sondages de fin d'étape des élèves (8<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup>), financement et portfolio de cheminement (M-6<sup>e</sup>)

---

En novembre dernier, vous avez reçu une note de service vous avisant du financement pour appuyer la mise en œuvre d'un programme complet et continu de planification d'apprentissage, de carrière et de vie, de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année, tel que décrit dans le document *Tracer son itinéraire vers la réussite*. L'information qui suit sert à éclaircir des points à la suite de questions qui ont été récemment soulevées.

### Sondages de fin d'étape

Dans la note de service de novembre 2014, il avait été indiqué que le Ministère solliciterait les commentaires des conseils scolaires quant à la mise en œuvre du programme de planification d'apprentissage, de carrière et de vie avant d'inclure un renvoi sur le bulletin scolaire provincial relativement au portfolio de cheminement et au plan d'itinéraire d'études. Cette rétroaction sera fournie au Ministère par le biais de réponses aux questions incluses aux sondages de fin d'étape exigés au moins à la fin de la 8<sup>e</sup> et de la 12<sup>e</sup> année.

Pour l'année en cours, les conseils scolaires peuvent décider d'intégrer les deux questions ministérielles (*voir les questions en annexe*) aux sondages de fin d'étape de 8<sup>e</sup> et de 12<sup>e</sup> année élaborés à l'échelon local. Les conseils scolaires n'auront pas à soumettre un rapport à cet effet cette année. Néanmoins, en 2015-2016, les conseils scolaires devront fournir au Ministère un rapport des données compilées à l'échelle du conseil pour ces deux questions. Le format de ce rapport pour les conseils scolaires de langue française sera explicité dans une communication future.

Afin de simplifier la compilation des données, les conseils scolaires peuvent décider d'incorporer les éléments du sondage de fin d'étape à la plateforme en ligne servant à élaborer le plan d'itinéraire d'études.

## **Financement pour appuyer la mise en œuvre et exigences de rapport - Rappel**

En janvier, votre conseil scolaire a reçu le financement décrit à l'annexe AY du paiement de transfert *Autres programmes d'enseignement (APE)* pour l'année scolaire 2014-2015. Selon la note de service susmentionnée, les conseils scolaires doivent rendre compte par écrit de l'avancement du projet et des dépenses dans un rapport final qui est à soumettre au plus tard le 18 septembre 2015. Vous trouverez en annexe le gabarit pour ce rapport. En guise de rappel, le financement pour l'année en cours sert à appuyer les conseils scolaires dans la mise en œuvre du portfolio de cheminement de la maternelle à la 6<sup>e</sup> année et des processus pour la transition du portfolio vers le plan d'itinéraire d'études en ligne, de la 7<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année.

## **La mise en œuvre du portfolio de cheminement (Maternelle – 6<sup>e</sup>)**

Le document politique *Tracer son itinéraire vers la réussite* stipule que le portfolio de cheminement contient les preuves de l'apprentissage d'un élève en matière de planification d'apprentissage, de carrière et de vie (p. ex., documents, informations, réflexions personnelles). Les enseignantes et enseignants offrent aux élèves des occasions de recourir au processus de questionnement afin d'explorer les quatre domaines d'apprentissage, et ils les encouragent à consigner ce qu'ils ont appris dans leur portfolio de cheminement. Ce dernier est compilé par l'élève, avec l'aide de l'enseignante ou enseignant, dans un format qui convient à l'âge de l'élève et qui est transférable d'une année scolaire à l'autre. Le Ministère ne stipule pas le format du portfolio de cheminement, qu'il soit électronique ou en version papier. Les conseils scolaires peuvent même choisir d'utiliser des formats différents selon le niveau scolaire.

La politique stipule qu'il faut donner à l'élève la possibilité de réviser et de partager des preuves du développement de ses connaissances et de ses compétences au moins deux fois par an avec son enseignante ou enseignant et, si possible, avec ses parents. Ce partage peut se faire de façon informelle par exemple lors de conversations entre l'élève et son enseignante ou enseignant et, au besoin, avec ses parents. Il revient à l'élève de déterminer les preuves d'apprentissage qu'il souhaite partager avec ses enseignantes ou enseignants et ses parents.

De plus, la politique réitère que la confidentialité des informations qui sont échangées entre un élève et un membre du personnel enseignant est régie par plusieurs lois et par les codes de conduite professionnels. Lors de la mise en œuvre du programme de planification d'apprentissage, de carrière et de vie, le personnel scolaire doit s'assurer de respecter la législation concernant l'accès à l'information et à la protection de la vie privée. Les membres du personnel enseignant devraient se renseigner auprès de leur organisme professionnel et de leur conseil scolaire. Si l'on choisit d'élaborer et de maintenir le portfolio sous un format électronique, il va de soi que la tenue de celui-ci doit respecter les normes et politiques en matière d'information et de citoyenneté numériques établies par le conseil scolaire.

Si vous avez des questions au sujet de ce dossier, n'hésitez pas à communiquer avec Francis Cronier-Thériault au 416 314-3501, par courriel, [francis.cronier-theriault@ontario.ca](mailto:francis.cronier-theriault@ontario.ca) ou avec Yves Desrochers au 416 325-1282, par courriel, [yves.desrochers@ontario.ca](mailto:yves.desrochers@ontario.ca).

Nous vous remercions de votre collaboration habituelle.

Le directeur,

Denys Giguère

c. c. Agents d'éducation des bureaux régionaux  
p.j. Sondage de fin d'étape – 8<sup>e</sup> année & 12<sup>e</sup> année  
gabarit : *Rapport de mise en œuvre 2014-2015*